



Compte Rendu Succinct

Séance du 18 octobre 2011

L'an deux mille onze et le dix-huit octobre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien Brenot, Maire.

Etaient présents : M. BRENOT Lucien - M. ROTGER Michel - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. DUPONT Gérard - M. THENET Jean-Pierre - Mme CARAVEL Pascale - M. LEROY Pierre - Mme TERRIER Marie-Claire - Mme BEAUDOUVI Anne-Marie - M. LUPI Christian - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. CADOUOT Christian - M. CAMBAZARD Nicolas - Melle IGOLEN Marie - Melle BORSATO Louise - Melle OUARTI Farah - Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia (arrivée à 20h54).

Absents excusés : M. ROBEIN Denis - Mme BROUSSE Patricia - Melle FEVRE Déborah - Melle BOUTEILLE Isabelle.

Absents excusés représentés : Mme LABIE Geneviève (procuration à Mme AUBERTIN Annie) - M. MILLET Gérald (procuration à M. CAMBAZARD Nicolas) - M. RUET Guillaume (procuration à Mme BEAUDOUVI Anne-Marie)

A été nommé secrétaire : Melle OUARTI Farah

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 30.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le procès-verbal de la séance du 28 juin 2011 et prend note des rectifications apportées par Monsieur Louis Legrand.

DELIBERATIONS :

Lors de sa séance du 18 octobre 2011, le conseil municipal :

DECIDE à l'UNANIMITE d'admettre les titres correspondants aux créances irrécouvrables, en non-valeur :

- Restauration Scolaire 2009	202,92 €
- Restauration Scolaire 2010	96,33 €
- Garderies 2009	38,80 €
- Centre de loisirs 2010	55,00 €
TOTAL	<u>393,05 €</u>

ACCEPTTE à l'UNANIMITE la reconduction du bail commercial de Monsieur THIBERT Pascal pour 3, 6 ou 9 années entières et consécutives à compter du 1er Octobre 2011 pour se terminer le 30 Septembre 2020 et **DIT** que le prix du loyer est fixé à 509,08 Euros H.T. et sera révisé à chaque période triennale dont la prochaine est le 1er octobre 2014.

DECIDE à l'UNANIMITE de modifier le tableau des effectifs, en créant un emploi occasionnel à temps non complet d'une durée de 3 mois rémunéré sur la base du premier échelon du grade d'adjoint technique territorial de deuxième classe à raison de 17h30 par semaine renouvelable une fois pour une nouvelle période de 3 mois si les nécessités de services l'exigent.

AUTORISE à l'UNANIMITE, le maire à signer le contrat de cession avec le groupe Adrien Marco Trio présent lors du salon Art actuel le 4 novembre à 18h30 d'un montant de 1100 euros HT (TVA 5,5%).

AUTORISE par 28 voix pour et 1 abstention (Monsieur Pascal Gauthier), le maire à signer le contrat de vente avec la compagnie Génération Prod pour le spectacle du 24 décembre 2011 à l'occasion des fêtes de fin d'année. Le montant de la prestation s'élève à 1870.89 euros HT (TVA : 5,5%).

AUTORISE par 27 voix pour, 1 contre (Monsieur Pascal Gauthier) et 1 abstention (Madame Caroline Grison), Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des parcelles communales cadastrées section AI n°19, 20 et 21 avec un droit de passage sur les parcelles AI n°23 et 24 à la société BALANCZUK, représentée par Monsieur BALANCZUK pour un loyer annuel de 440,85 €.

DECIDE à l'UNANIMITE, de renouveler l'adhésion de la commune à la Mission Locale de l'Agglomération Dijonnaise chargée de rechercher des solutions aux problèmes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en relation avec les représentants de la commune. La cotisation est calculée sur la base de 0.51 € par habitant, ce qui représente une somme de 4 915.89 € pour la commune.

CHARGE à l'UNANIMITE, le Maire de procéder à l'encaissement des participations par le service régie « restaurants scolaires, repas des personnes âgées, location de salles et casse de matériel » pour la fourniture de repas lors de la fête de fin d'année en faveur des seniors le 10 décembre 2011 au Polygone. Soit :

- | | |
|---|---------|
| • Personnes de 70 ans et plus domiciliées à Chevigny Saint Sauveur : | GRATUIT |
| • Personnes de 60 à 69 ans domiciliées à Chevigny-Saint-Sauveur : | 32 € |
| • Personnes œuvrant en direction des retraités et personnes âgées de la commune + membres du conseil municipal et conjoints : | 32 € |
| • Personnes extérieures à Chevigny-Saint-Sauveur (sous réserve des places disponibles) : | 39 € |

NE DONNE PAS SUITE à l'UNANIMITE, à l'option d'achat des photocopieurs de la Société REX ROTARY en location, prévue par délibération n°181-11-2008 du 18 novembre 2008, à savoir :

- une option d'achat au 1er avril 2012 pour un montant de 119 598.80 € HT auprès de la société GRENKE.
- une option d'achat au 19 mai 2012 pour un montant de 26 451.50 € HT auprès de la société FRANFINANCE.



Maire de Chevigny Saint Sauveur

BRENOT

NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.